

DÉCLARATION COMMUNE
PORTANT SUR LA COOPÉRATION
DANS LES DOMAINES DE L'ÉDUCATION,
DE LA CULTURE
ET DE LA JEUNESSE

ENTRE

LE QUÉBEC

ET

L'ÉTAT DE LA LOUISIANE

Réunis à Bâton-Rouge, le 22 février 2010, le ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie du Québec, M. Pierre Arcand, et la Secrétaire à la Culture, au Loisir et au Tourisme de l'État de la Louisiane, Mme Pam Breaux, reconnaissant les bénéfiques économiques, culturels et sociaux engendrés par la coopération, rappellent :

QUE le Québec et la Louisiane jouissent d'un héritage culturel commun, partagent des liens historiques d'amitié et entretiennent des rapports de coopération depuis plus de 40 ans;

QUE la volonté de préserver et d'affirmer la singularité et l'originalité d'une culture vivante et diversifiée constitue, au Québec comme en Louisiane, un élément majeur d'identité culturelle;

QUE les échanges dans le domaine des arts de la scène et de la culture en général contribuent à l'épanouissement culturel des sociétés québécoise et louisianaise;

QUE le Québec et la Louisiane entretiennent des liens en matière d'éducation depuis la fondation du CODOFIL en 1968 et militent pour la pérennité de la langue française;

QUE les échanges jeunesse assurent la continuité du développement des rapports spéciaux entre le Québec et la Louisiane.

En se fondant sur la qualité des relations existantes entre le Québec et la Louisiane, le ministre et la secrétaire déclarent vouloir consolider et intensifier la coopération entre les Parties dans les domaines de la culture, de l'éducation et de la jeunesse, et vouloir développer davantage les échanges dans ces domaines entre des organismes publics et privés de leurs territoires respectifs.

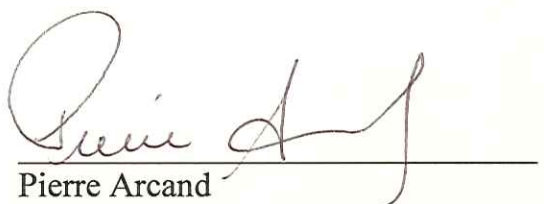
En vue de renforcer la coopération dans les domaines de la culture, de l'éducation et de la jeunesse, les deux Parties souhaitent :

- favoriser l'échange d'information, de documents et d'expertise en matière de politiques et de programmes culturels du gouvernement du Québec et de l'État de la Louisiane;
- faciliter l'accueil de délégations et/ou missions dans les domaines de la culture, de l'éducation et de la jeunesse;
- promouvoir les échanges professionnels d'artistes, de professeurs, d'experts et de chercheurs entre organismes dans le secteur des industries culturelles, particulièrement dans le domaine du cinéma et de la production télévisuelle, du multimédia et de l'animation;
- favoriser les échanges culturels et la discussion par la promotion et la diffusion d'œuvres et de produits culturels, par la tenue d'événements permettant le rayonnement culturel des communautés des deux Parties et par le développement de partenariats entre établissements culturels;
- proposer des partenariats entre organismes dédiés à la jeunesse du Québec et de la Louisiane, dans le but de fournir des occasions de séjour permettant d'élargir le champ d'expérience professionnelle des jeunes adultes des deux communautés (18-35 ans);
- poursuivre la collaboration déjà entamée dans le domaine de l'éducation et mettre en œuvre des initiatives favorables à la mobilité des étudiants et à l'échange d'expertise entre professeurs et chercheurs.

Les choix des interventions en matière de coopération, les modalités de mise en œuvre, la détermination des ressources humaines associées aux projets, de même que le financement feront l'objet d'une communication soutenue entre les Parties. La Délégation du Québec à Atlanta agira de façon à faciliter les échanges.

Les Parties contribueront respectivement à mettre en place les mécanismes de consultation et de coordination avec les milieux intéressés à la coopération et aux échanges en matière d'éducation, de culture et de jeunesse.

Fait à Bâton-Rouge, le 22 février 2010, en double exemplaire, en langue française et en langue anglaise.


 Pierre Arcand
 Ministre des Relations internationales
 et ministre responsable de la
 Francophonie


 Pam Breaux
 Secrétaire à la Culture, au Loisir et au
 Tourisme